

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1.08g (0.4g NaDCC) Comprimés effervescents de chlore

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: 1.08g (0.4g NaDCC) Comprimés effervescents de chlore

Nº de produit: 910002

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Désinfectante

Descripteurs d'utilisation (REACH):

Catégorie de produit	La description
PC8	Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Utilisations déconseillées : Aucune en particulier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

POWERbreathe International Limited
Northfield Road, Southam, Warwickshire,
CV47 0FG

Telephone: +44 (0)1926 816100

Courriel: sds@hydrachem.co.uk

révision: 1.0

Version de la fiche de données de sécurité: 06/11/2023

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1; H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.
(H319)

Peut irriter les voies respiratoires. (H335)
Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme. (H410)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

En cas de consultation d'un médecin, garder
à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)
Lire l'étiquette avant utilisation. (P103)

Précautions:

Se laver mains soigneusement après
manipulation. (P264)
Ne pas manger, boire ou fumer en
manipulant ce produit. (P270)
Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)
Utiliser seulement en plein air ou dans un
endroit bien ventilé. (P271)
Porter des gants de protection/vêtements de
protection/protection des yeux/protection du
visage. (P280)

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE
ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
(P301+P312)
Recueillir le produit répandu. (P391)
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un
médecin. (P337+P313)
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer
avec précaution à l'eau pendant plusieurs
minutes. Enlever les lentilles de contact si la
victime en porte et si elles peuvent être
facilement enlevées. Continuer à rincer.
(P305+P351+P338)

Stockage:

Garder sous clef. (P405)
Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un
récipient fermé. (P402+P404)

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient dans
conformément à la réglementation locale.
(P501)

Contient:

trocloïde sodique, dihydrate

Autre étiquetage:

EUH031, Au contact d'un acide, dégage un
gaz毒ique.
EUH206, Attention! Ne pas utiliser en
combinaison avec d'autres produits. Peut
libérer des gaz dangereux (chlore).
Substance active:
trocloïde sodique, dihydrate (38.2 g/100g)

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
trocloïde sodique, dihydrate	N° CAS: 2893-78-9 N° CE: 220-767-7 REACH: 01-2119489371-33-XXXX N° index: 613-030-01-7	25-40%	EUH031 Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
acide adipique	N° CAS: 124-04-9 N° CE: 204-673-3 REACH: 01-2119457561-38-XXXX N° index: 607-144-00-9	25-40%	Eye Irrit. 2, H319	
carbonate de sodium	N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 REACH: 01-2119485498-19-XXXX N° index: 011-005-00-2	3-5%	Eye Irrit. 2, H319	

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la

Inhalation:

présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Contact cutané:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact visuel:

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : consultez un médecin.

Ingestion:

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Brûlure:

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin:

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager

l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.

Les renversements mineurs sont ramassés à l'aide d'un chiffon. Le matériel doit être ramassé et jeté de façon à créer le moins de poussière possible. Balayer et ramasser. Doit être stocké dans des conteneurs d'élimination adaptés et bien fermés.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les compatibilités en matière de conditionnement: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage:

Température et humidité ambiantes, dans son emballage d'origine bien fermé

Ne polymérisera pas. Les matières suivantes peuvent réagir avec le produit : Acides.

Alcalis. Composés organiques nitro. Amines.

Agents oxydants. Agents réducteurs.

Humidité. Peroxydes. Le contact avec des acides libère des substances toxiques

gaz. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

acide adipique

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	7.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	21 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	13 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	74.1 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	7.5 mg/kg/jour

carbonate de sodium

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	5 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	10 mg/m ³

trocloïsène sodique, dihydrate

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	1.15 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	2.3 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.99 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	8.11 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.15 mg/kg/jour

PNEC

acide adipique

Voie d'exposition	Durée d'exposition	PNEC
Eau de marines	Continué	12.6 µg/L
Eau douce	Continué	126 µg/L
Emission intermittente (eau douce)	Continué	460 µg/L
Sédiment en eau de marines	Continué	47.4 µg/kg
Sédiments en eau douce	Continué	474 µg/kg
Terre	Continué	20.8 µg/kg

trocloïsène sodique, dihydrate

Voie d'exposition	Durée d'exposition	PNEC
Eau de marines	Continué	1.52 mg/L
Eau douce	Continué	170 ng/L

Emission intermittente (eau douce)	Continué	1.7 µg/L
Installation de traitement des eaux usées	Continué	590 µg/L
Sédiments en eau douce	Continué	7.56 mg/kg
Terre	Continué	756 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques:

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités:

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Pas d'exigences particulières				

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Svêtements en tissu standard (par exemple, pardessus ou tablier en coton). Cependant, dans un cadre professionnel, une évaluation des risques en cours d'utilisation doit déterminer ce qui est approprié.	Tel que déterminé dans une évaluation des risques d'utilisation pour un usage professionnel.	Tel que déterminé dans une évaluation des risques d'utilisation pour un usage professionnel.	

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'un contact avec la peau est possible.	Tel que spécifié pour le type de gant spécifié lors de l'évaluation des risques d'utilisation individuelle	Tel que spécifié pour le type de gant spécifié lors de l'évaluation des risques d'utilisation individuelle	Tel que spécifié pour le type de gant spécifié lors de l'évaluation des risques d'utilisation individuelle	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Lunettes anti-éclaboussures de produits chimiques ou écran facial, si une évaluation des risques en cours d'utilisation précise que cela est nécessaire	Tel que déterminé par une évaluation spécifique des risques en cours d'utilisation. Dans le cadre d'un usage domestique et professionnel normal, des lunettes de sécurité standard sont adéquates.	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:

Tablettes

Couleur:

Blanc

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Chlore

pH:

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

pH en solution:

pH (diluted solution): 5-7 @ 1% (%)

Densité (g/cm³):

1,4

Densité relative:

Sans objet

Viscosité cinématique:

Sans objet

Caractéristiques des particules:

Sans objet

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):

Sans objet

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):

Ne s'applique pas aux solides.

Point d'ébullition (°C):

Sans objet

Pression de vapeur:

Sans objet

Densité de vapeur:

Ne s'applique pas aux solides.

Température de décomposition (°C):

Sans objet

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Sans objet

D'auto-inflammation (°C):

Sans objet

Inflammabilité (°C):

Sans objet

Limite d'explosivité (% v/v):

Sans objet

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau: Sans objet

Solubilité dans la graisse (g/L): Sans objet

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100): Sans objet

D'autres paramètres physiques et chimiques: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Au contact d'un acide, dégage un gaz毒ique.

Mise en garde : Ne doit pas être utilisé en relation avec d'autres produits car cela risquerait de dégager des gaz dangereux (chlore).

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz毒ique.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier.

10.5. Matières incompatibles

Ne polymérisera pas. Les matières suivantes peuvent réagir avec le produit : Acides. Alcalis. Composés organiques nitro. Amines. Agents oxydants. Agents réducteurs. Humidité. Peroxydes. Le contact avec des acides libère des gaz毒iques. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier.

Autres informations

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant	troclosène sodique, dihydrate
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson, Oncorhynchus mykiss
Milieu	
environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	0,38 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	troclosène sodique, dihydrate
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie, Daphnia magna
Milieu	
environnemental	
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	< 1mg NaDCC mg/L
Autres informations	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 6 - Toxicité aiguë

HP 12 - Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë

HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

Les déchets sont classés comme déchets dangereux. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé conformément aux exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé conformément aux exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Étiquetage spécifique

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informa- tions
ADR	UN3077	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate)	Classe: 9 Étiquettes: 9 Code de classification: M7  	III	Oui	Quantités limitées: 5 kg Code de restrictio n en tunnels: (-) Voir ci- dessous pour plus d'informa tions.
IMDG	UN3077	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.	Class: 9 Labels: 9	III	Oui	Limited quantitie

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informa- tions
		(Troclosene sodium)	Classification code: M7 			s: 5 kg EmS: F-A S-F Voir ci- dessous pour plus d'informa- tions.
IATA	UN3077	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Troclosene sodium)	Class: 9 Labels: 9 Classification code: M7 	III	Oui	Voir ci- dessous pour plus d'informa- tions.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR

Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition de l'ADR à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2, 4.1.1.4 - 4.1.1.8 (ADR).

IMDG/IATA

These substances when carried in single or combination packaging's containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of IMDG/IATA provided the packaging's meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2, 4.1.1.4 - 4.1.1.8 (IMDG) / 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1, 5.0.2.8 (IATA).

-

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<i>Limites d'utilisation:</i>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<i>Demandes de formation spécifique:</i>	Pas d'exigences particulières.
<i>Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:</i>	E1 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (Colonne 2): 100 tonnes / (Colonne 3): 200 tonnes
<i>Règlement sur les Produits Biocides:</i>	Type de produit : TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<i>Restrictions d'utilisation:</i>	-
<i>Instructions d'emploi et dose à appliquer:</i>	-
<i>Autres informations:</i>	-
<i>Autre:</i>	Sans objet.
<i>Sources:</i>	Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement. Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP). Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

- EUH031, Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- H272, Peut agraver un incendie; comburant.
- H302, Nocif en cas d'ingestion.
- H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335, Peut irriter les voies respiratoires.
- H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

PC8 = Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Homologué par

E.Firth, Hydrachem Technical Manager

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr